



Non respect du jaf

Par deoine

Bonjour.

Le père de mon fils doit le prendre du 18 décembre au 26 comme le stipule le jugement.

Cependant il a décidé de ne pas respecter ces dates et m'impose du 23 au 26.

Dois-je faire une main courante vendredi pour non-présentation pour me protéger d'une future procédure au jaf?

Dois-je accepter ses dates imposées ?

Merci